



**Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard**  
265 impasse des Poulines - 30000 Nîmes  
Tel : 04 66 76 75 90 - 06 07 99 36 85  
Email : [cgt@gard.fr](mailto:cgt@gard.fr)  
Site : [www.cd30.reference-syndicale.fr](http://www.cd30.reference-syndicale.fr)  
Facebook : [cgt cdguard](https://www.facebook.com/cgt.cdguard)

## Formation Spécialisée du Comité

du vendredi 20 juin 2025, le matin

- Désignation du secrétaire Johan Yazid
- Approbation du procès-verbal (pour avis)

### **2025-FSC2-AV1 Séance du 10.04.2025**

- Conditions de fonctionnement (pour avis) : pour a l'humanité

La CGT est intervenue pour rappeler que les affiches ne sont toujours pas livrées dans certains CMS de proximité. Or au dernier FSC l'administration nous avait précisé que l'envoi des affiches devaient être effectif.

### **2025-FSC2-AV2 Présentation de la nouvelle procédure violence interne**

La CGT souligne à l'administration qu'il est regrettable que les assistantes sociales du personnel ne soient plus en première ligne pour recueillir la parole des agents qui saisissent une fiche hygiène.

Les RP CGT sont satisfaits de la présence des deux organisations syndicales à chaque cellule comme nous l'avions demandé.

L'administration nous a présenté la nouvelle procédure violence à ce FSC.

### **2025-FSC2-AV3 « Document unique et télétravail : Nous demandons que le document unique soit mis à jour pour prendre en compte les risques liés au télétravail. » Syndicat CGT**

L'administration reconnaît avoir un gros retard sur la mise à jour de ce document.

Pour information, le document unique est un document qui recense tous les risques sur chaque poste de travail.

Pour la CGT, il est important que le télétravail soit pris en compte dans l'évaluation des risques.

L'administration nous précise que ce document doit être mis à jour dans le cadre de la réunion de concertation... et rajoute que des formations spécifiques vont être données aux chefs de services afin que chacun puisse évaluer les risques sur tous les postes de son service.

Néanmoins aucune date ne nous a été donnée pour cette actualisation...

## Points pour information

2025-FSC2-I1 Présentation des comptes rendus des visites de la Formation Spécialisée du 13 mars 2025 (Collège Ada Lovelace et Laboratoire Départemental d'Analyses - Nîmes)

2025-FSC2-I2 « Situation des contractuels : Aux vues des diverses interpellations des agents en CDD qui nous font part de leur souffrance et de la précarité dans laquelle ils se trouvent, (absences d'informations sur leur renouvellement de contrat ou pas / absence de reconnaissance / impossibilité de prendre leurs congés à temps). Comment l'administration et notamment le service SPQVT peuvent accompagner ces agents ? » Syndicat CGT

Pour la CGT, notre question rejoint évidemment notre intervention de la veille en CST.

Nous regrettons d'ailleurs que l'administration ait refusé la mise en place d'un comité de suivi pour une meilleure visibilité des conditions de travail des contractuels.

La CGT a trop de témoignages d'agents en détresse de part leur contrat de travail instable et souvent, peu informés par la collectivité de leur devenir.

Aucune information ne leur est transmise régulièrement concernant leurs contrats ce qui provoque un stress quotidien, et un sentiment de non-reconnaissance et de mal-être au travail.

Pour la CGT, il nous paraît indispensable de mettre en place un accompagnement vis-à-vis de ces agents qui nous font part de leur vulnérabilité et ne savent pas vers qui se tourner dans la collectivité : nous posons la question suivante : un référent pour les contractuels à la DRH ? au SPQVT ?.

L'administration reconnaît qu'il existe un problème de communication. Nous avons eu pour unique réponse la mise en place d'une « homogénéisation » de gestion des dossiers contractuels sur les différentes directions.

L'administration rajoute que les agents en CDD ont la possibilité de rencontrer les assistantes sociales du personnel et la médecine du travail.

2025-FSC2-I3 « Ergonomie et télétravail : Nous souhaiterions avoir un bilan concernant les demandes de matériel ergonomique faites par les agents et les réponses apportées. » Syndicat CGT

La CGT a demandé que le bilan soit transmis de façon automatique aux organisations syndicales chaque année.

2025-FSC2-I4 « Plan de prévention des risques psychosociaux : Suite à l'audit de l'ARACT en 2020 l'administration a initié un plan d'action pour la prévention des RPS présenté officiellement aux représentants du personnels en CST en 2022. Le comité de suivi de ce plan ne s'est plus réuni depuis plusieurs années. Aussi nous souhaiterions qu'un état d'avancement de sa mise en œuvre et de son évaluation puisse nous être présenté. » Syndicat CGT

L'administration nous répond mettre en place un parcours de formation des managers afin de prévenir des RPS ainsi qu'un comité de suivi, aucune précision ne nous est donnée sur la fréquence, le contenu et les objectifs de ce comité.

Nous avons eu pour unique réponse la formation des « managers ».

2025-FSC2-I5 Examen des fiches hygiène et sécurité saisies, des accidents de travail et des faits de violence externe déclarés.

Les élus FSC CGT qui accompagnent de nombreux agents dans le cadre de leur fiche hygiène et sécurité sont intervenus en amont de l'instance pour trouver des solutions à leurs situations en respectant l'anonymat de nos collègues.